

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/072

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 10
votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq.

Présents : D. CHAMBON, R. GRENOUILLET, J. LEFORT, A. RAVET, R. DUFOUR, F. TOMAS, M. CERQUEIRA, D. JARDIN, B. DESCUBES, P. REY

Excusés ayant donné pouvoir : F. GAILLARD, S. SAINTE-CATHERINE, V. TAILLEMAUD, S. TOUREAU

Absente(s) (sans procuration) : D. THOORIS

Secrétaire : Josiane LEFORT

Objet : REORGANISATION DU SERVICE VOIRIE - MODIFICATION DES HORAIRES JOURNALIERS DES AGENTS

Actuellement les agents du Service Technique « Voirie » travaillent du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Il a été demandé de modifier les horaires comme suit : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h. Ce changement d'horaires est soumis à l'avis du Comité Social Territorial (CST). Celui-ci a été saisi le 21 août 2025.

Les représentants du personnel d'une part et les représentants des collectivités d'autre part du CST ont émis un avis favorable à cette saisine le 29 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants:

ADOPTÉ la modification des horaires des agents du Service Technique « Voirie » comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC
Le 04 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Josiane LEFORT

Le Maire,

Dominique CHAMBON



Affichée le : 09/12/2025

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 08/12/2025

Le Maire, Dominique CHAMBON



Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20251204-2025072-DE
Reçu le 08/12/2025